

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/06/2019

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 9

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation  
15/06/2019

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

L'an deux mille dix-neuf, le vingt ET un juin, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme FAYOLLE Carole.

### Etaient présents :

M. BERCHEM Franck, Mme BOUTROUX Stéphanie, Mme FAYOLLE Carole, M. GENESTE Jean-Guy, M. MERCIER Jean-Louis, M. MOREAU Christian, Mme NEBOUT Roberte, M. POTHIER Fabrice, Mme TRIBOULET Véronique

### Procuration(s) :

M. ROYER Franck donne pouvoir à Mme FAYOLLE Carole, Mme VILLENEUVE Odile donne pouvoir à Mme TRIBOULET Véronique

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

M. ROYER Franck, Mme VILLENEUVE Odile

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TRIBOULET Véronique

**Numéro interne de l'acte : 2019/06/21/100**

**Objet : Indemnités Forfaitaire Complémentaire Elections**

Madame le Maire rappelle que lors des élections européennes, le 26 mai dernier, Madame BOVARI Karine était présente afin de gérer les différents documents d'élections. Elle demande au Conseil Municipal son avis, pour octroyer une prime à cet agent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte d'accorder une prime de 80 €, pour les heures effectuées lors de la journée d'élections européennes du 26 mai 2019 à Madame BOVARI Karine

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MAGNET  
Le Maire,

